

Objet de la demande

« L'école établira un rapport intermédiaire à transmettre pour le 1er juillet 2017... portant sur : le suivi de l'ensemble des recommandations ; le positionnement et le recrutement du cursus de spécialisation en 'communication pour les systèmes de transport intelligents'. »

Avis n°2014/11-02

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par EURECOM,
- Vu la note de synthèse établie par Olivier GENDRY, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion d'octobre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à EURECOM lors du suivi périodique (Décision n°2014/11-02).

La Commission note en effet des avancées significatives portant sur la plupart des recommandations. Elle recommande à l'école de veiller au niveau de maîtrise du français par les étudiants étrangers et d'inscrire l'exigence de niveau dans le règlement des études.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 novembre 2017.

Adopté en séance plénière à Paris, le 5 décembre 2017.



Le président
Laurent MAHIEU